

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**Faculté de science politique et de droit**

**CONSEIL ACADÉMIQUE**

**PROCÈS-VERBAL de la cent dix-septième assemblée ordinaire  
du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit,  
tenue le 25 mars 2021, à 13h00 par visioconférence**

---

**MEMBRES PRÉSENTS**

ALLARD, MIREILLE

AUDET, FRANÇOIS  
BACHAND, RÉMI

BOSSET, PIERRE  
BRETON-LE GOFF, GAËLLE  
BRODEUR, MONIQUE  
D'AOUST, ANNE-MARIE  
DURAZO-HERRMANN, JULIÁN  
ESCOUTE, NINA  
GAGNON, FRÉDÉRIK

GALLIÉ, MARTIN  
GOSSELIN, TANIA  
JEGEN, MAYA  
LAPLANTE-LÉVESQUE, FRANÇOIS  
LAROSE, CHALMERS  
LORITE ESCORIHUELA, ALEJANDRO  
LUSSIER, JACYNTHÉ  
MANDÉ, ISSIAKA  
OUEDRAOGO, TOUWENDÉ ROLAND

PATSIAS, CAROLINE  
PRÉVOST, JEAN-GUY  
THIBAUT, SARAH

TREMBLAY-BENOIT, SIMONE

ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

DIRECTEUR DE L'IEIM

PROFESSEUR REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE SCIENCES JURIDIQUES

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES

REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCES JURIDIQUES

DOYENNE INTÉRIMAIRE

DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DU BRIDI

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ

PROFESSEUR REPRÉSENTANT L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE SCIENCE POLITIQUE

VICE-DOYEN AUX ÉTUDES

DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DES BACCALURÉATS BIDISCIPLINAIRES

VICE-DOYENNE À LA RECHERCHE

REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA FACULTÉ

REPRÉSENTANTE DES CHARGÉS DE COURS EN SCIENCE POLITIQUE

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT

ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'AFESPED

PROFESSEUR REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

ÉTUDIANT REPRÉSENTANT DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS EN DROIT

DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

ÉTUDIANTE REPRÉSENTANTE DE L'UNITÉ DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

REPRÉSENTANTE DES ÉTUDIANTS AU 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE

**MEMBRES ABSENTS**

\*Absence motivée

LAFRANCE, XAVIER\*  
MALTAIS, FRANCE\*  
MUPESSE, BRYAN  
PAPY, JACQUES\*

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN SCIENCE POLITIQUE

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

REPRÉSENTANT DES ÉTUDIANTS EN DROIT

DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE PROGRAMMES DE 1ER CYCLE EN DROIT

**OBSERVATEURS PRÉSENTS**

CARRIÈRE, MARIE-ÈVE  
CHARRON, DOMINIQUE  
DORAIS, SÉBASTIEN  
LEFORT, AMÉLIE  
PUGEAUD, PIERRICK

SECRÉTAIRE DE DÉCANAT ET DE PROGRAMMES D'ÉTUDES

AGENTE DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

COORDONNATEUR CYCLES SUPÉRIEURS

CONSEILLÈRE À LA VIE ÉTUDIANTE

ADJOINT À LA DOYENNE

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**Ordre du jour de la cent dix-septième réunion du**  
**Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit**  
**du jeudi 25 mars 2021 à 13h00 en visioconférence**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption de l'ordre du jour de la cent dix-septième (117<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du Conseil académique

**2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Adoption du procès-verbal de la cent seizième (116<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du Conseil académique tenue le 21 janvier 2021

**3. Affaires en découlant**

**4. Consultations**

- a. Poursuite de l'intérim de la doyenne
- b. Politique facultaire des espaces (Résolution CFSPD-2020-2021-XXX)
- c. Nomination direction de l'unité de programme de 1er cycle en droit (Résolution CFSPD-2020-2021-XXX)
- d. Recommandation des membres pour le Sous-comité institutionnel des prix et distinctions (Résolution CFSPD-2020-2021-XXX)

**5. Informations**

- a. Point d'information de la doyenne
- b. Point d'information du vice-doyen aux études
  - Adoption d'exigences et directives pour la présentation d'un mémoire de maîtrise par article(s) (Art. 7.3.1 R8) à la maîtrise en sciences juridiques (Résolution CFSPD-2020-2021-XXX)
  - Nomination à la direction de l'Unité de programme de maîtrise en science politique (Résolution CFSPD-2020-2021-XXX)
- c. Point d'information de la vice-doyenne à la recherche

**6. Motions de remerciement et de félicitations**

**7. Affaires étudiantes**

- a. Rencontres Associations/Décanat
- b. Formation sur les enjeux éthique de la recherche à distance

**8. Divers**

**9. Dépôt de documents**

**10. Date de la prochaine réunion**

Les prochaines réunions du CAF auront lieu :  
30 mars 2021 (extraordinaire)  
20 mai 2021

## 11. Levée de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Pierre Bosset, directeur du Département des sciences juridiques, préside la séance et Marie-Ève Carrière, secrétaire du Décanat, agit en tant que secrétaire rédactrice.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est proposé par Frédérick Gagnon, appuyé par Julian Durazo-Hermann et est adopté tel que modifié en séance.

### **2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Adoption du procès-verbal de la cent seizième (116<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du Conseil académique tenue le 21 janvier 2021 :

Corrections à apporter :

- Mireille Allard est à la maîtrise en science politique;
- Vérifier si Mireille Allard était absente aux CAF précédents, si oui mettre absence motivée;
- Jacynthe Lussier n'est pas représentante au CE, c'est Benoit Allard.

Le procès-verbal est proposé par Martin Gallié, appuyé par Maya Jegen et est adopté tel que modifié en séance.

### **3. Affaires en découlant**

Rien à ajouter à ce point.

### **4. Consultations**

#### **a) Poursuite de l'intérim de la doyenne – Martin Gallié**

Après vérifications auprès du VRVA, il n'est pas nécessaire de faire adopter la résolution envoyée précédemment aux membres concernant la demande de poursuite du mandat comme doyenne intérimaire de Monique Brodeur à la FSPD. Il n'y a pas de candidat au poste de doyen, doyenne pour le moment. La demande a été faite à Monique Brodeur et celle-ci a accepté de poursuivre son mandat par intérim jusqu'à la nomination d'une doyenne ou d'un doyen.

## b) Adoption de la Politique facultaire n. 1 de gestion des espaces

Résolution CFSPD-2020-2021-804

ATTENDU la Politique institutionnelle 39 dont l'objectif est de « planifier, gérer et redistribuer les locaux en fonction de ses priorités avec le souci de regroupement géographique des personnes qui travaillent dans une même discipline et le soutien à la création des milieux de travail » ;

ATTENDU l'article 5.5 de la Politique institutionnelle 39 qui attribue à chaque faculté ou école l'arbitrage de l'utilisation des locaux académiques pour bureau, des laboratoires d'enseignement et des laboratoires de recherche ;

ATTENDU la suspension de la politique facultaire n.1 de gestion des locaux ;

ATTENDU l'importance pour la Faculté de se doter d'une politique de gestion des espaces dans le cadre du déménagement des services et des facultés ou école qui s'opère à l'UQAM dans le cadre du Plan directeur immobilier 2011-2016 de l'UQAM ;

ATTENDU la résolution 20-DSJ-3199 du 13 octobre 2020 du Département des sciences juridiques approuvant par consensus le projet de la Politique facultaire de gestion des espaces présenté par le Comité de régie ;

ATTENDU la résolution DSP-2020-2021-06 du 26 août 2020 du Département de science politique approuvant à l'unanimité le projet de la Politique facultaire de gestion des espaces présenté par le Comité de régie ;

ATTENDU les discussions en séance ;

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Prévost et APPUYÉ par Frédérick Gagnon que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

ADOPTÉ la Politique facultaire n. 1 de gestion des espaces.

**Pour : 15**

**Contre : 1**

**Abstention : 8**

**ADOPTÉE**

c) Nomination à la direction de l'Unité de programme de 1<sup>er</sup> cycle en droit

RÉSOLUTION CFSPD-2020-2021-805

ATTENDU le règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article no 26;

ATTENDU la résolution du Comité des programmes de l'Unité de 1<sup>er</sup> cycle en droit;

ATTENDU la candidature de Madame Dominique Bernier au poste de direction de l'Unité de programmes de 1<sup>er</sup> cycle en droit;

ATTENDU l'élection à l'unanimité de Madame Dominique Bernier lors de l'Assemblée d'élection tenue le 24 mars 2021 du comité de programme de l'Unité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en droit, sous la présidence de monsieur Martin Gallié, vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit, et conformément aux règlements de l'Université;

IL EST PROPOSÉ par Martin Gallié appuyé par Maya Jegen, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE à la Commission des études la nomination de Madame Dominique Bernier, à titre de directrice de l'Unité de programmes de 1<sup>er</sup> cycle en droit pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- d) Recommandation des membres pour le Sous-comité institutionnel des prix et distinctions

Résolution CFSPD-2020-2021-806

ATTENDU l'adoption de la nouvelle Politique no. 10 sur la recherche et la création de l'UQAM en juin 2020;

ATTENDU la nomination du Sous-comité des prix et distinctions par le vice-recteur à la recherche, à la création et à la diffusion sur recommandation du Conseil académique des facultés respectives pour un mandat de trois ans ;

ATTENDU la disponibilité exprimée par monsieur Jacques Lévesque, professeur émérite au département de science politique, et par madame Lucie Lamarche, professeure au département des sciences juridiques;

Il est PROPOSÉ par Maya Jegen, APPUYÉ par Frédérick Gagnon, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit ;

RECOMMANDE Monsieur Jacques Lévesque à titre de membre et Madame Lucie Lamarche à titre de membre substitut du Sous-comité institutionnel des prix et distinctions pour un mandat jusqu'au 31 mai 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 5. Informations

### 5.1 Point d'information de la doyenne

Fonction de doyenne, doyen de la FSPD : les tentatives ont été nombreuses afin de solliciter et d'obtenir des candidatures pour ce poste. Malheureusement, cela n'a pas donné les résultats escomptés. Les sollicitations se poursuivront dans les prochains mois. Le Comité de régie espère trouver quelqu'un qui acceptera de prendre le poste pour un mandat de 5 ans, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2022 ou avant si cela est possible.

Le 1<sup>er</sup> mandat du Vice-doyen aux études, Martin Gallié, prend fin sous peu et il a déjà fait part de son souhait de ne pas le renouveler. Il s'agit d'une fonction fondamentale et très exigeante, Jean-Guy Prévost et Alejandro Lorité Escorihuela peuvent en témoigner. Le principal rôle de ce poste est de veiller à ce que la programmation de la formation soit la meilleure et la plus harmonisée possible. La Doyenne demande l'aide particulière des directeurs de départements afin de trouver un ou une successeure qui pourra occuper cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Le Directeur administratif, France Maltais, est actuellement en congé de maladie dû à la Covid-19, heureusement il se porte déjà beaucoup mieux et sera de retour sous peu. Ce retour sera toutefois de courte durée, puisqu'il débutera le programme de retraite progressive cette année.

C'est la Semaine des Carrières de la FSPD, du 22 au 26 mars. Les événements sont organisés par le Centre de développement professionnel. Des remerciements sont de mise pour tout le travail effectué par Pierrick Pugeaud quant à l'organisation des activités afférentes.

Un rappel est fait pour la rencontre virtuelle qui aura lieu le soir même à 18h avec deux de nos diplômés, Jean-François Lépine, directeur des représentations du Gouvernement du Québec en Chine et conseiller à l'ambassade du Canada à Paris et Cathy Wong, membre du Comité exécutif et responsable de la diversité et de l'inclusion à l'emploi de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination à la ville de Montréal.

### 5.2 Point d'information du Vice-doyen aux études

- a. Adoption d'exigences et directives pour la présentation d'un mémoire de maîtrise par article(s) (Art. 7.3.1 R8) à la maîtrise en sciences juridiques

Résolution CFSPD-2020-2021-807

ATTENDU la résolution du Comité de programme de la maîtrise en droit, du 19 mars 2021 adoptée à l'unanimité;

ATTENDU l'article 2.1.1.1 (b) du Règlement No. 8 de l'UQAM sur les études decycles supérieurs (R8), qui donne au comité de programme le mandat de

« définir la structure générale du ou des programmes dont il a la responsabilité»;

ATTENDU l'article 7.3.1 du R8, qui dispose que « chaque comité de programme détermine si le mémoire par article(s) est une formule acceptable dans le programme concerné et à quelles conditions elle l'est»;

ATTENDU l'article 7.3.1 du R8 dispose par ailleurs que « [s]i le mémoire par article(s) est jugé acceptable, il doit être conforme aux Règles concernant un mémoire ou une thèse par article(s), telles qu'élaborées à l'Annexe 1 » du R8;

ATTENDU que selon l'Annexe I du R8 « [u]n mémoire ou une thèse peut prendre la forme d'un ou de plusieurs articles scientifiques, artistiques ou littéraires rédigés en vue d'être publiés si le Conseil académique a convenu de directives à cette fin et les a fait approuver par la vice-rectrice, le vice-recteur »;

ATTENDU que le descriptif officiel du cours JUR7500 Mémoire détermine que :

« [l]e mémoire peut se présenter soit, sous forme de dissertation traditionnelle soit, sous forme d'articles » et que « [l]e Comité de programme détermine si le mémoire par articles est une forme possible à l'intérieur de son programme et à quelles conditions»;

ATTENDU les discussions en séance;

Il est PROPOSÉ par Martin Gallié et appuyé par Anne-Marie D'Aoust que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit;

DÉCIDE, sur la base des art. 2.1.1.1 et 7.3.1 R8, que le mémoire par article(s) est en principe une forme acceptable du mémoire de maîtrise pour les programmes de maîtrise en droit (1617, 1618, et 1627);

DÉCIDE, sur la base des art. 2.1.1.1 et 7.3.1 R8, que les mémoires par article(s) seront acceptés pour évaluation pour autant qu'ils remplissent les paramètres qui seront adoptés par le Conseil académique facultaire, en application de l'article 7.3.1 et de l'Annexe I du R8;

DÉCIDE en conformité avec l'Annexe I du R8 que les directives suivantes concernant la présentation et l'évaluation d'un mémoire de maîtrise par articles à la maîtrise en droit sont adoptées :

1. La personne étudiante doit obtenir l'autorisation du SCAE et de la direction (ou des co-directions) de recherche pour soumettre le mémoire sous la forme d'un mémoire par articles avant de le soumettre;

2. L'article ou les articles doivent avoir été rédigés et soumis pour publication après que la personne étudiante a été admise au programme de maîtrise.
3. L'article ou les articles peuvent être publiés, être acceptés, avoir été soumis ou en voie d'être soumis pour publication dans des revues ou des conférences reconnues dans la discipline ou le champ d'études.
4. L'article ou les articles doivent être d'ampleur équivalente à un mémoire de maîtrise selon les paramètres définis par le Comité de programme concerné.
5. L'article ou les articles rédigés pour publication doivent être soumis au processus normal d'évaluation par jury selon les paramètres définis par le Comité de programme de maîtrise concerné.
6. L'acceptation d'un ou de plusieurs articles pour publication ne constitue pas une condition d'obtention du diplôme, ni ne présume de leur évaluation par le jury d'évaluation du mémoire par article(s), et ne dispense pas des corrections que le jury pourrait demander d'y apporter.
7. Dans le cas d'article(s) à plusieurs auteures, auteurs, seule l'auteure principale, seul l'auteur principal peut utiliser l'article visé dans le cadre de son mémoire ou de sa thèse. Une déclaration écrite en ce sens doit être signée par toutes les coauteures, tous les coauteurs. Exceptionnellement, dans le cas d'un mémoire, sur approbation de la direction de recherche et du SCAE, un article à titre de seconde auteure, second auteur pourrait constituer un des chapitres du mémoire si le sujet est pertinent et si la contribution à l'avancement des connaissances est importante et réelle;
8. Le mémoire ou la thèse doit suivre un plan d'organisation du texte qui témoigne de l'uniformité du travail de recherche, et inclure notamment: une introduction, une revue critique de la littérature pertinente, un chapitre de présentation générale comprenant un exposé de la méthodologie et du cadre théorique sous-tendant la recherche eu égard à l'article ou aux articles utilisés, une section présentant les liens utiles avant ou après chaque chapitre constitué d'un article, - une conclusion comprenant une synthèse substantielle du travail et une discussion générale et intégrée des résultats, et une bibliographie générale, constituée notamment d'une refonte des bibliographies utilisées dans les articles.
9. L'article ou les articles doivent suivre les normes et procédures définies dans le *Guide de présentation des mémoires et des thèses* de l'UQAM ainsi que dans le guide des études du programme de maîtrise pertinent.

DEMANDE que le Décanat de la FSPD fasse approuver par le vice-rectorat à la vie académique les directives qui seront adoptées par le Conseil académique facultaire, en conformité avec l'Annexe I du R8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- b) Nomination à la direction de l'Unité de programme de maîtrise en science politique

RÉSOLUTION CFSPD-2020-2021-808

ATTENDU le règlement no 3 des procédures de désignation et plus particulièrement l'article no 26;

ATTENDU la résolution du Comité des programmes de l'Unité de maîtrise en science politique;

ATTENDU la candidature de Monsieur Francis Dupuis-Déri au poste de direction de l'Unité de programmes de maîtrise en science politique;

ATTENDU l'élection à l'unanimité de Monsieur Francis Dupuis-Déri lors de l'Assemblée d'élection tenue le 25 février 2021 du comité de programme de l'Unité de maîtrise en science politique, sous la présidence de monsieur Martin Gallié, vice-doyen aux études de la Faculté de science politique et de droit, et conformément aux règlements de l'Université;

IL EST PROPOSÉ par Martin Gallié, et appuyé par Jean-Guy Prévost, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

RECOMMANDE à la Commission des études la nomination de Monsieur Francis Dupuis-Déri, à titre de directeur de l'Unité de programmes de maîtrise en science politique pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2021.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Tous les cours du trimestre d'été seront offerts à distance, à l'exception d'un cours qui pourra être dispensé de manière comodale, cela reste à valider avec Jean-Guy Prévost.

Pour le trimestre d'automne, il est dit qu'une rentrée en plus grand nombre en présentiel est à prévoir. Cela reste à valider et nous attendons les annonces de la Rectrice et les consignes gouvernementales qui seront établis lors des prochaines semaines, mois.

Le Vice-doyen s'adresse aux représentants étudiants afin de savoir s'il y a des demandes étudiantes pour un retour en présentiel ou au contraire une demande de poursuivre les cours à distance. Quelles sont les attentes de la part de la partie étudiante pour le trimestre d'automne?

Sara Thibault mentionne qu'aux cycles supérieurs il y a un désir de suivre des cours en présentiel en majorité dans la mesure du possible, pour notamment diminuer l'isolement. Il y a aussi un intérêt à ce que le choix entre à distance et en présentiel reste d'actualité pour le trimestre d'automne.

Mireille Allard mentionne que les débats en associations étudiantes sont délicats étant donné la volonté des étudiantes et étudiants à désirer le présentiel, celles et ceux qui ne veulent pas risquer de contracter le virus et celles et ceux qui ont aussi le souci de la charge de travail que cela peut apporter. Selon les enjeux et tout en respectant les consignes sanitaires de la Santé publique, il faudrait donner le choix aux premières années de suivre un ou deux cours en présentiel afin de leur permettre d'éviter l'isolement en plus d'avoir à composer avec

l'adaptation des études universitaires et tout ce que cela implique. Elle rappelle aussi ne pas être membre du Comité exécutif de l'AFESPED, mais elle tenait à exprimer les difficiles réalités avec lesquelles les étudiantes et étudiants doivent composer. Dans le même ordre d'idée, les étudiantes et étudiants de deuxième année l'an prochain, auront le même souci étant donné qu'ils auront débuté leurs études en temps de pandémie, donc à distance.

Martin Gallié souhaite planifier des consultations avec les associations pour avoir leur point de vue et réfléchir en fonction des besoins étudiants afin de prendre les meilleures décisions pour le trimestre d'automne.

Jean-Guy Prévost informe qu'il serait utile que l'UQAM donne un signal comme l'UQO. L'enseignement hybride devrait être envisagé, mais cela dépend de bien des facteurs comme les locaux, les consignes sanitaires, etc. Cela peut en effet être une façon de faire temporaire, mais ne peut pas être la ligne de conduite générale.

Un rappel est fait concernant le souhait de la Rectrice d'un retour du plus grand nombre possible d'activités en présentiel pour le trimestre d'automne, et ce toujours sous réserve des consignes sanitaires de la Santé publique.

### 5.3 Point d'information de la Vice-doyenne à la recherche

- Concours facultaire : Organisation d'activités ciblées de diffusion et d'échange de connaissances. Date limite : 10 avril.
- Concours facultaire : Appui aux publications. Date limite : 10 avril.
- Concours facultaire : Soutien au démarrage de projets de recherche. Date limite : 10 avril.
- Concours facultaire : Appui aux unités facultaires de recherche. Date limite : 10 avril.
- Dépôt des avis d'intention au concours des Chaires stratégiques de l'UQAM (présélection facultaire). Date limite : 16 avril.
- Concours facultaire : Appui aux initiatives d'innovation (avis d'intention pour des projets FCI des trois prochaines années). Date limite : 3 mai.

## 6. Motions de remerciement et de félicitations

Rien à ajouter à ce point.

## 7. Affaires étudiantes

### a. Formation sur les enjeux éthiques sur la recherche à distance

Mireille Allard discute de la mise en place de programmes de formation destinés aux chercheurs étudiants et chercheuses étudiantes aux fins d'adaptations de protocole de recherche aux enjeux éthiques causés par la pandémie dans les recherches impliquant des sujets humains. Malgré l'obtention de leur certificat éthique, des étudiantes et étudiants ne se sentent pas suffisamment outillés pour

mener leur recherche à distance. Ces formations pourraient apporter une meilleure compréhension des enjeux de l'éthique à distance. Elle demande auprès de qui, il serait préférable d'adresser cette demande.

Maya Jegen informe qu'il est de la responsabilité de la direction de recherche d'encadrer leurs étudiants en ce qui concerne le protocole éthique de leur travail de recherche et de signer les documents afférents.

b. Rencontres associations étudiantes/Décanat

Monique Brodeur rappelle le souhaite de la FSPD d'être près de ses étudiantes et étudiants, c'est pourquoi il y a eu quelques rencontres avec les associations étudiantes qui ont permis de soulever certaines problématiques auxquelles des solutions ont pu être apportées. Une rencontre aura lieu dès la fin de la session actuelle afin de refaire le même exercice et ainsi maintenir les canaux de communication entre toutes et tous.

## 8. Divers

Rien à ajouter à ce point.

## 9. Dépôt de documents

- a. Projet de résolution : Recommandation des membres pour le Sous-comité institutionnel des prix et distinctions
- b. Projet de résolution : Adoption d'exigences et directives pour la présentation d'un mémoire de maîtrise par article(s) (Art. 7.3.1 R8) à la maîtrise en sciences juridiques
- c. Projet de résolution : Nomination à la direction de l'Unité de programme de maîtrise en science politique

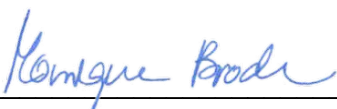
## 10. Date de la prochaine réunion

Les prochaines réunions du CAF auront lieu :

- 30 mars 2021 à 12h30 (extraordinaire)
- 20 mai 2021 à 13h00

## 11. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Frédérick Gagnon, appuyé par Pierre Bosset, que la séance soit levée à 14h35.



La doyenne intérimaire



La secrétaire

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 20 mai 2021.